



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**11 octobre 2016**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil seize, le 11 octobre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 5 octobre 2016, s'est réuni à la salle polyvalente d'Outarville sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 17**

**Pouvoir(s) : 0**

**Votants : 16**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, CHOFFY Patrick, THOMAS Didier, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DELANOUE Pierre-Etienne, MME DUPRE Céline, BACHELARD Eugénie, PETIT Christine, DAVID Gwendoline

**Excusés :** MM. ROUSSEAU Pierre, DESFORGES Philippe, MME CHATELAIN Danielle

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

## Ordre du Jour

### **1. Modification des statuts du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais**

Afin de pouvoir souscrire au Contrat Rural proposé par l'Etat, le syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a procédé à une modification de ses statuts afin de transformer le syndicat mixte en Pôle d'Equilibre Territoire et Rural (PETR). Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité cette modification des statuts.

### **2. Taxe de séjour : Modification**

Une modification est intervenue concernant la désignation des catégories d'hébergement et le prix de certaines catégories (palace et terrain de camping). Dans un souci d'harmonisation, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décident d'appliquer les tarifs ci-après pour la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent	2 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent	1,5 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent	1 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent	0,5 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent	0,3 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent	0,3 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent	0,3 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles <b>et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent</b>	0,5 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance <b>et tous les autres établissements à caractéristique de classement touristique équivalent</b>	<b>0,2 €</b>

- Affirment que ces tarifs remplacent ceux votés le 13 Septembre 2016.

### **3.Décision modificative budgétaire**

Suite à la demande du Trésorier Principal, les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) doivent obligatoirement être inscrits au budget 2016. Les intérêts courus non échus (ICNE) des prêts en cours correspondent aux intérêts qui ont couru entre la date d'échéance de l'année N et le 31 décembre N. Pour l'année 2016, les ICNE s'élèvent à 11 427.31 €

Afin de pouvoir les rattacher, Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

#### **Section de fonctionnement**

##### Dépenses

- o Chapitre 66- Charges Financières
  - Art 661121 (ICNE) : + 11 430 €
- o Chapitre 022 - Dépenses imprévues
  - Art. 022 (Dépenses Imprévues) - 11 430 €

### **4.Présentation du dispositif départemental de contractualisation par M. Hugues SAURY, Président du Conseil Départemental**

Hugues Saury, Président du Conseil Départemental du Loiret, accompagné de M. Frédérique NERAUD, vice-président, et de Marianne DUBOIS et Marc GAUDET, Conseillers départementaux du canton de Pithiviers, procèdent à une présentation du dispositif de contractualisation mis en place par le Département en faveur des communautés de communes et des communes rurales.

### **5.Affaires diverses**

- BAFN d'Outarville : La rencontre avec l'AML ayant pour but de définir les modalités d'un transfert de charge a été organisée le vendredi 16 Septembre en présence d'élus de la commune d'Outarville et de la CCPNL. Le Président du Conseil Communautaire déplore que la commune d'Outarville n'ait pas cherché à le rencontrer depuis pour travailler sur une estimation possible du montant du transfert de charges. Monsieur le Maire d'Outarville annonce qu'une commission des finances se tiendra le Jeudi 14 Octobre et aimerait connaître les montants éventuels afin de pouvoir se prononcer. M. Bourgeois, souhaitant expliquer les chiffres avant de les communiquer directement, demande à rencontrer M. Chambrin avant la tenue de la commission des finances. Ce dernier refuse par manque de disponibilités. Il est donc proposé à l'assemblée de se réunir le Jeudi 20 Octobre pour un prochain conseil communautaire afin de voter le transfert de la piscine d'Outarville qui aurait pour conséquence de réunir la CLECT et décider ainsi d'un montant de transfert de charges pour la commune d'Outarville.
- Complexe Scolaire Boisseaux : Une réunion de travail a été réalisée ce jour en vue d'aboutir à une nouvelle esquisse de l'extension du complexe scolaire de Boisseaux et diminuer le coût prévisionnel des travaux annoncés par l'architecte. Le rendu d'une nouvelle esquisse est fixé au 08 Novembre 2016.
- Locaux accueils loisirs de Bazoches : Le conseil communautaire autorise le Président à déposer une autorisation de travaux pour les locaux de l'accueil de loisirs périscolaire à Bazoches les Gallerandes (situés dans l'ancien collège) afin de modifier l'affectation du public accueilli. Une notice de sécurité et d'accessibilité devra également être rédigée avant le passage de la commission de sécurité.

- Point garderies / Accueils de loisirs : Un état sommaire concernant la fréquentation des différentes garderies périscolaires et des accueils de loisirs sur le mois de septembre est présenté aux conseillers. Pour les vacances de la Toussaint, l'accueil de loisirs d'Outarville compte 24 enfants d'inscrits contre 27 enfants pour le site de Bazoches les Gallerandes.